

# Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

## Procès-verbal

### RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Lundi 24 août 2020

12 h 15

Vidéoconférence

#### PRÉSENCES

##### Conseillères et conseillers scolaires :

Langis H. Dion, président (vidéoconférence)  
Isabelle Charbonneau, vice-présidente  
(vidéoconférence)  
Lorraine Robinson-Gagné (vidéoconférence)  
Daniel Grzela (vidéoconférence)  
Gilles Audet (vidéoconférence)  
Denis Bélanger (vidéoconférence)  
Chantal Couture Rancourt (vidéoconférence)  
Roger Grégoire (vidéoconférence)  
Paul St-Jean (vidéoconférence)  
Denis Bélanger (vidéoconférence)

##### Membres du personnel :

Sylvie Petroski (vidéoconférence)  
Michelle Dubeau (vidéoconférence)  
Mario Filion (vidéoconférence)  
Richard Fecteau (vidéoconférence)  
Karine Lafrenière (vidéoconférence)  
Claire Mackey (vidéoconférence)  
Daphne Wallbridge (vidéoconférence)  
Kimberley Salonen-Robichaud (vidéoconférence)

##### Membres de l'auditoire :

Maryse Bednarz (vidéoconférence)  
Linda Lamarre (vidéoconférence)  
Josée Trudel (vidéoconférence)  
Carmen Breault (vidéoconférence)  
Jules Bonin-Ducharme (vidéoconférence)  
Kassandra Plante (vidéoconférence)  
Stéphanie Lessard (vidéoconférence)  
Estelle Therrien (vidéoconférence)

#### ABSENCE

Lynn Ouellette

#### 1. PRIÈRE D'OUVERTURE ET RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

L. Dion souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

S. Petroski récite la prière d'ouverture.

Nous reconnaissons que nous sommes sur le territoire traditionnel des peuples Anishinabés du traité de la Baie-James et du traité Robinson-Huron.

#### 2. RÉACTIVATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉE PAR : D. Grzela

RÉSOLUTION 20-237

APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE la réunion extraordinaire du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit ouverte à 12 h 19 le lundi 24 août 2020.

ADOPTÉE

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉE PAR : G. Audet

RÉSOLUTION 20-238

APPUYÉE PAR : I. Charbonneau

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 24 août 2020 du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

#### 4. ABSENCES DE CONSEILLÈRES OU DE CONSEILLERS SCOLAIRES

**PROPOSÉE PAR : L. Gagné**  
**APPUYÉE PAR : R. Grégoire**

**RÉSOLUTION 20-239**

**QUE les membres suivants soient autorisés de s'absenter de cette rencontre :**

**Absence autorisée : L. Ouellette**

**ADOPTÉE**

#### 5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts.

#### 6. RAPPORT

S. Petroski explique qu'en date d'aujourd'hui nous avons 223 élèves inscrits à l'école virtuelle. Nous prévoyons avoir environ 240 élèves d'inscrits à l'apprentissage en ligne ce qui représente 4% de nos effectifs totaux.

Nous avons eu 5 000 répondants au sondage pour l'école virtuelle en date d'aujourd'hui.

La semaine dernière, les conseillers scolaires ont reçu la proposition du plan pour la rentrée scolaire, incluant la dotation nécessaire pour combler les postes vacants et les postes pour la nouvelle école virtuelle.

S. Petroski spécifie que le financement pour les postes temporaires que nous proposons proviendrait des priorités locales et du budget déjà approuvé.

##### 8.1 Rapport de la gérante du service des ressources humaines

**PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt**  
**APPUYÉE PAR : R. Grégoire**

**RÉSOLUTION 20-240**

M. Dubeau présente l'étude des besoins pour la rentrée scolaire 2020-2021. Elle démontre les besoins pour l'école virtuelle.

On demande si les effectifs de l'école virtuelle occasionneront des diminutions de classe dans les écoles. M. Dubeau explique que non puisque les élèves qui sont inscrits à l'école virtuelle proviennent de différentes écoles et différents niveaux. À ce moment-ci, nous ne proposons aucune réduction de classe.

On demande si les inscriptions à l'école virtuelle ont présentement un gros impact sur les plus petites écoles. M. Dubeau confirme que pour l'instant il n'y a pas beaucoup d'élèves des petites écoles inscrits à l'école virtuelle.

On demande quel sera l'impact si le nombre d'inscriptions augmentent pour l'école virtuelle. M. Dubeau souligne qu'il faudra réévaluer en temps et lieu.

On demande qui sera la direction adjointe pour l'école virtuelle. M. Dubeau indique que c'est Linda Dillon-Dupuis qui va superviser l'école virtuelle pour le moment étant donné qu'elle est responsable du dossier de la pédagogie. Nous aimerions avoir une direction adjointe pour l'appuyer.

On demande si nous avons du personnel enseignant qui ne peut pas enseigner en salle de classe à cause d'une condition médicale. M. Dubeau indique que nous avons effectué un sondage auprès de l'ensemble du personnel afin qu'ils puissent signaler leurs conditions médicales. Le service des ressources humaines est à faire les suivis avec le personnel concerné et est en discussion avec les syndicats. Nous sommes à faire l'étude.

On demande s'il est possible de favoriser le personnel qui n'ont pas un poste à temps plein pour l'école virtuelle. M. Dubeau souligne que nous avons des obligations quant aux listes de rappel et nous avons aussi une responsabilité d'accommoder ceux qui ont une santé à risque.

M. Dubeau ajoute que nous n'avons pas personne qui ne peut pas retourner sur son lieu de travail à date toutefois nous avons reçu des notes d'accommodement. On demande à l'administration de revenir à la table si elle éprouve des défis de ce côté-là.

On demande quel sera le processus pour le poste temporaire de direction adjointe. M. Dubeau explique que l'on envisage prendre un poste de conseillère pédagogique pour le transformer en poste de direction adjointe. Nous cherchons des qualifications spécifiques pour ce poste. Nous procéderons à l'embauche d'une personne par un processus de nomination.

On demande si nous avons un processus en place pour les sous-traitants qui entrent dans nos écoles pour le nettoyage afin de ne pas mettre notre personnel et nos élèves à risque.

M. Dubeau souligne que la sous-traitance est un dernier recours pour répondre aux besoins urgents dans nos écoles advenant que l'on manque de personnel. Nous sommes en discussion avec le syndicat pour s'assurer que l'on respecte la convention collective.

K. Lafrenière ajoute que nous avons présentement des sous-traitants dans 2 de nos écoles pour le nettoyage. Nous regardons à augmenter leurs tâches. Nous étudions aussi la possibilité d'avoir des sous-traitants pour le nettoyage des structures de jeux à l'extérieur. Nous venons aussi d'afficher des postes de suppléance pour augmenter notre banque de personnel pour répondre au besoin potentiel.

On demande de quelle façon nous allons procéder afin de pourvoir les postes de surveillance d'élèves. M. Dubeau indique que les postes de surveillance d'élèves sont difficiles à combler alors c'est certain que nous allons privilégier notre personnel qui désire faire la surveillance en premier.

On demande si le poste temporaire de technicien de réseau sera rattaché à l'école virtuelle uniquement. M. Dubeau indique qu'avec l'augmentation des demandes des écoles et de l'école virtuelle, le technicien de réseau pourra appuyer avec les autres demandes, au besoin. Sa tâche première sera toutefois de s'occuper de l'école virtuelle.

On demande si chacune des écoles du Conseil va recevoir du temps supplémentaire pour la désinfection et le nettoyage. K. Lafrenière confirme que oui et que nous sommes en train de regarder à une formule pour la désinfection additionnelle.

**QUE le rapport soumis par la gérante du service des ressources humaines soit reçu, tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**PROPOSÉE PAR : G. Audet  
APPUYÉE PAR : R. Grégoire**

**RÉSOLUTION 20-241**

On demande quel est le seuil pour recevoir du financement additionnel de la province pour l'école virtuelle.

S. Petroski confirme que le seuil est 350 élèves. Elle souligne que tous les petits conseils sont défavorisés par le seuil établi par la province. Les conseils se sont mis ensemble pour demander une rencontre avec la sous-ministre pour lui partager cet injustice.

**ATTENDU QUE le financement accordé par le ministère de l'Éducation ne répond pas aux exigences requises pour un retour en mode conventionnel avec des protocoles pour assurer une rentrée scolaire sécuritaire pour le personnel et les élèves;**

**ATTENDU QUE le Conseil ne recevra aucun financement supplémentaire pour l'école virtuelle compte tenu que le conseil n'atteint pas les effectifs minimaux établis par la province pour les élèves inscrits à l'école virtuelle;**

**ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation exige que les conseils scolaires desservent les élèves qui désirent obtenir l'éducation par l'entremise de l'école virtuelle;**

**ATTENDU QUE les effectifs à l'école virtuelle sont préliminaires;**

**ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation autorise les conseils scolaires à puiser leurs budgets ainsi que les réserves;**

**IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ajout temporaire des postes suivants pour l'année scolaire 2020-2021 comme dotation pour l'école virtuelle:**

- Jusqu'à un maximum de 10 postes d'enseignant.es;

- **Jusqu'à un maximum de 2 aides-enseignant.es;**
- **1 éducatrice de petite enfance;**
- **1 secrétaire;**
- **transformation temporaire d'un poste de conseillère pédagogique à un poste de direction adjointe.**

**ADOPTÉE**

**PROPOSÉE PAR : D. Bélanger**  
**APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt**

**RÉSOLUTION 20-242**

**QUE le Conseil approuve l'ajout temporaire de surveillant.es d'élèves jusqu'à un maximum d'une heure par jour par école pour l'année scolaire 2020-2021.**

**ADOPTÉE**

**PROPOSÉE PAR : L. Gagné**  
**APPUYÉE PAR : D. Grzela**

**RÉSOLUTION 20-243**

**QUE le Conseil approuve l'ajout temporaire d'un technicien de réseau pour une période de 6 mois, avec la possibilité de prolongation de 6 mois pour l'année scolaire 2020-21.**

**ADOPTÉE**

**PROPOSÉE PAR : G. Audet**  
**APPUYÉE PAR : L. Gagné**

**RÉSOLUTION 20-244**

On mentionne que les sous-traitants qui entrent dans nos écoles devraient se faire tester pour le COVID-19. K. Lafrenière prend note du commentaire.

**QUE le Conseil approuve l'ajout maximale de 235 000 \$ dans le budget d'entretien afin de répondre aux protocoles de nettoyage et de désinfection. Ce montant sera utilisé pour l'embauche temporaire de personnel en conciergerie ainsi que l'embauche temporaire d'entreprises externes.**

**ADOPTÉE**

S. Petroski partage que le Conseil rencontre des défis avec le délai pour obtenir les antécédents criminels. Les stations de police ne fournissent pas ceux-ci aussi rapidement et c'est une question de mois avant d'en recevoir un. Nous demandons un antécédent criminel à tout nouvel employé avant qu'il puisse commencer à travailler pour le Conseil. Elle demande l'avis du Conseil.

On recommande de faire signer un formulaire de déclaration annuelle jusqu'à ce que l'on puisse recevoir la copie de la station de police.

On félicite S. Petroski et l'équipe administrative pour tout le beau travail accompli à date.

Avant de terminer, S. Petroski souligne que nous avons l'intention de faire une entrée échelonnée pour les élèves afin qu'ils puissent s'intégrer à l'école de façon graduelle.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉE PAR : L. Gagné**

**APPUYÉE PAR : G. Audet**

**RÉSOLUTION 20-245**

**QUE la séance soit levée à 13 h 03.**

**ADOPTÉE**



---

Langis H. Dion, président



---

Sylvie Petroski, directrice de l'éducation  
et secrétaire-trésorière